

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

26<sup>ème</sup> année - N°5131 - Lundi 1er Juin 2026 - Prix : 200 Fc

## Six anciens Premiers ministres écrivent à Azali



### ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraladjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :541m2 - 49€/m2

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :  
1.500m2 - 60€/m2

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l océan.  
-> 1.200m2 - 49€/m2 / -> 2.492m2 - 49€/m2

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge  
: 4.000m2 - 49€/m2

Contact whatsapp : +269 333 21 02

### 15 Dhul-Hedja 1447

Prières aux heures officielles

Du 1er au 05 Juin 2026

**Lever du soleil:**

**06h 21mn**

**Coucher du soleil:**

**17h 49mn**

Fadjr : 05h 09mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 04mn

Maghrib: 17h 52mn

Incha: 19h 06mn



*La colère reste vive après le meurtre de la jeune Naïcha M'Madi Abdou. Samedi 30 mai à Moroni, plusieurs femmes du collectif de Mbadjini, accompagnées d'associations de la société civile engagées dans la lutte contre les violences basées sur le genre, se sont réunies au foyer des femmes pour dénoncer les violences faites aux femmes et aux filles aux Comores. Une mobilisation empreinte d'émotion, quelques jours seulement après le meurtre de la jeune Naïcha M'Madi Abdou, dont la disparition continue de susciter une vive indignation dans le pays.*

Plus jamais ça ! « Nous demandons justice pour nos enfants victime d'agressions, de crime atroce », tel est le cri du cœur de ces mamans et femmes mobilisées au foyer des femmes de Moroni. Autour du collectif, plusieurs organisations dont Faina, Petits Anges et Awln, ainsi que des femmes leaders venues de différents horizons, ont répondu à l'appel. Toutes portaient un même message : dénoncer la répétition des violences basées sur le genre et interpellent les autorités sur la nécessité d'une réponse plus ferme face à ces drames. La veille, dans un communiqué daté du 29 mai, la préfec-

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

# Les femmes réclament justice

ture du Centre avait strictement encadré le rassemblement. Autorisée entre 8 heures et 10 heures dans l'enceinte du foyer des femmes, la rencontre ne devait donner lieu à aucun déplacement en dehors du site. Les autorités avaient également rappelé les consignes liées au maintien de l'ordre public.

Sur place, les participantes, vêtues de rouge, ont affiché leur solidarité et leur détermination. Une couleur choisie comme symbole du deuil, de l'alerte et de la volonté de faire entendre leurs revendications. Une représentante du collectif de Mbadjini a pris la parole pour dénoncer la répétition des violences faites aux femmes dans le pays et la douleur des familles confrontées à ces drames. « Nous lançons un cri d'alarme. Personne ne souhaite élever un enfant, le voir grandir, étudier, travailler, pour ensuite lui être arraché de la pire des façons », lance dans la foulée cette maman attristée, appelant à une meilleure protection des femmes et des jeunes filles. Elle a également souligné que ces violences ne constituent pas des faits isolés, mais des situations récurrentes, selon elle, depuis plu-



sieurs années, appelant à une réponse plus ferme de la justice et des institutions.

Certains participants ont également exprimé des interrogations sur les restrictions entourant la mobilisation, estimant qu'une marche pacifique initialement envisagée n'a pas pu se tenir librement, un dispositif composé de la police nationale, de la gendarmerie et de la police

municipale était présent aux abords du foyer. Face à cette présence, les organisatrices ont finalement emprunté un itinéraire alternatif par la baie de Kalaweni afin de poursuivre leur expression publique dans le calme. À l'issue de la rencontre, plusieurs participantes ont réaffirmé leur détermination à poursuivre la mobilisation contre les violences basées sur le genre, appelant à une

prise de conscience nationale et à des mesures concrètes pour renforcer la protection des femmes. Ce rassemblement met en lumière une mobilisation croissante de la société civile féminine aux Comores, dans un contexte où les appels à une meilleure prise en charge des violences basées sur le genre se multiplient.

Mohamed Ali Nasra

## MEURTRE DE NAÏCHAT:

# Le Grand Mufti demande la peine capitale

*Dans un message retransmis par la radio-télévision nationale ORTC, le Grand Mufti de la République, Saïd Aboubacar Djamaloulayli, a réagi avec fermeté après la mort tragique de la jeune Naïchat, tuée pour 135 000 francs. Après avoir constaté que « la paix est perdue », l'autorité religieuse appelle à une application stricte de la Charia et interpelle directement la justice ainsi que les dirigeants du pays.*

Face à cette tragédie, le Grand Mufti de la République, Saïd Aboubacar Djamaloulayli, est sorti de son silence à travers un message solennel adressé à la Nation et diffusé sur les antennes de l'ORTC. Dans son intervention, l'autorité religieuse condamne avec fermeté cet acte qu'il qualifie de barbare. Il affirme que « la paix est perdue dans l'ensemble du territoire national » et rappelle qu'« aucun développement n'est possible sans la paix ». Le Mufti insiste sur la nécessité de restaurer un climat de sécurité dans le pays. « Chacun veut dormir chez lui en paix », affirme-t-il, tout en rappelant qu'il ne cesse d'alerter sur l'importance de préserver la stabilité sociale. Selon lui, des actes aussi violents finissent par décourager les gestes de solidarité entre citoyens. « Si quelqu'un aide une personne et que celle-ci finit par commettre n'importe quoi, cela empêchera les gens de continuer à faire le bien », déplore-t-il, évo-

quant une situation devenue dangereuse pour la cohésion sociale.

Pour le Grand Mufti, ce qui s'est passé à Foubouni concerne toute la nation. Il appelle ainsi à une réponse forte des autorités judiciaires et réclame l'application stricte de la Charia. « Celui qui tue doit être tué », soutient-il, en réclamant ouvertement la peine de mort contre les auteurs d'actes criminels de cette nature. Dans son intervention,




il prend également l'exemple de certaines périodes de l'histoire politique des Comores. Il cite notamment l'époque d'Ali Soilih, affirmant que durant ce régime, lorsqu'un acte barbare était commis, les sanctions étaient immédiates et sévères, ce qui aurait contribué à limiter la criminalité. Il évoque aussi l'ère du feu Mohamed Taki Abdoukarim, qu'il présente comme une période durant laquelle

les actes de violence étaient fortement réprimés.

Le Grand Mufti interpelle directement la justice comorienne afin qu'elle prenne des mesures exemplaires pour mettre fin à la recrudescence des crimes. Selon lui, les auteurs de tels actes ne devraient pas simplement être incarcérés. Il critique également certaines réalités observées dans les prisons, affirmant que certains détenus conti-

nent à mener des activités commerciales derrière les barreaux. « La justice doit impérativement appliquer la Charia », insiste-t-il, avant de lancer un appel aux dirigeants du pays pour que cette affaire serve de remède et d'exemple afin de stopper définitivement les actes de barbarie qui secouent de plus en plus la société comorienne.

Ibnou M. Abdou

**DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE**

**PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP\_KM, P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM**

**COORDINATION NATIONALE DU PROJET**

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE**

**Objet : Relance du Recrutement d'un(e) Consultant(e) International(e) pour l'Elaboration de la Loi Bancaire en Union des Comores**

Le Gouvernement de l'Union des Comores, à travers le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, a reçu des Fonds Fiduciaires de Préparation de Projet (GFPP) de la Banque Mondiale pour la préparation du projet **Compétences multisectorielles pour l'emploi et la transformation économique aux Comores (P512649)**.

La Coordination Nationale du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux

Comores (FSRP-KM) relance l'Appel à manifestation d'intérêts pour le recrutement d'un Consultant International pour l'élaboration de la Loi Bancaire afin d'appuyer techniquement et opérationnellement l'UGP FSRP-KM dans la préparation du projet (P512649).

Pour avoir plus d'informations sur l'Appel à candidature ou pour télécharger le Terme de Référence, veuillez consulter notre site internet à partir de ce lien : <https://fsrp-km.org/appel-doffre/>

**La date limite de soumission est fixé au 15/ 06 / 2026 à 14h00.**

Pour postuler, envoyer le dossier de candidature par mail à l'adresse suivante : [projetsfsrp@gmail.com](mailto:projetsfsrp@gmail.com) ;  
Ou physiquement au siège du FSRP\_KM, sis au Ministère de l'Agriculture à Mdé – Ex Cefader.

**Lancé le 01 juin 2026**

## AFFAIRE SAMBI :

## Le cri du cœur de six anciens Premiers ministres à Azali

*Alors que la contre-expertise médicale autour de l'état de santé d'Ahmed Abdallah Mohamed Sambi fait l'objet d'une vive polémique entre le parquet et le corps médical, le débat se déplace désormais sur le terrain politique. Dans une démarche inédite en date du 26 mai 2026, six anciens Premiers ministres ont brisé le silence en adressant une lettre collective au président Azali Assoumani, pour demander l'évacuation sanitaire de l'ancien chef de l'État.*

Face à la dégradation préoccupante de la santé de l'ancien président, détenu depuis plusieurs années, la pression s'accroît sur le palais de Beit-Salam. Les anciens chefs de gouvernement, Ahmed Ben Cheikh Attoumani (juin 1993 - janvier 1994), Bianrifi Tarmidhi (décembre 1999 - novembre 2000), Caabi Elyachrouth Mohamed (avril - octobre 1995), Hamada Madi « Bolero » (novembre 2000 - mai 2022), Mohamed Abdou Madi (janvier - octobre 1994) et Said Ali Mohamed (octobre 1995 - mars

1996), ont choisi de placer leur démarche sous le sceau exclusif de l'urgence humanitaire.

Dans cette correspondance, les signataires prennent soin de préciser qu'ils ne souhaitent en rien interférer avec les procédures judiciaires en cours. Ils en appellent plutôt à des valeurs supérieures : « Au-delà de tout y compris des procédures judiciaires [...], il est une valeur qui transcende nos institutions et notre histoire : l'humanité », écrivent-ils, tout en adossant leur démarche aux préceptes de l'Islam et aux traditions

comoriennes qui commandent « la compassion envers le malade » et « le respect dû à la dignité d'un ancien chef d'État ».

Les six anciens Premiers ministres exhortent respectueusement le président Azali Assoumani à user de son « pouvoir discrétionnaire » pour accorder une mesure de clémence. L'objectif est clair : permettre à Sambi de se faire soigner à l'étranger, tout en acceptant « toutes les garanties de retour que la justice jugera nécessaires ». Pour les signataires, accorder cette évacuation ne

serait pas un signe de faiblesse, mais bien « un geste fort de réconciliation nationale et de grandeur » capable d'apaiser de nombreuses familles comoriennes dans un climat social déjà lourdement tendu par les récentes révélations médicales. Reste à savoir si le chef de l'État se montrera sensible à cet appel historique à la compassion, au moment même où les vrais rapports médicaux des spécialistes sont attendus pour sceller le destin d'Ahmed Abdallah Mohamed Sambi.

Nassuf Ben Amad

## AFFAIRE SAMBI :

## Les premiers résultats de la contre-expertise médicale disponibles

*Samedi dernier, les résultats des analyses biologiques étaient disponibles dans la journée tandis que ceux des analyses cardiologiques étaient attendus dans l'après-midi. Le rapport médical qui sera rédigé « incessamment », avant d'être remis au procureur général, scellera le sort de l'ancien président quant à une éventuelle évacuation. Mais entre-temps, le procureur a mis la charrie avant les bœufs : son communiqué affirmant que le pronostic vital n'était pas engagé a été qualifié de « fake news » par le médecin traitant de Sambi.*



Photo d'illustration

Une semaine après qu'une équipe de médecins, mandatée par le parquet général s'est déplacée à Voidjou pour consulter l'ancien président tombé malade, les premiers résultats de la contre-expertise médicale sont disponibles. En effet, selon une source bien au fait du dossier, « les

résultats des examens biologiques sont disponibles depuis ce matin et sont sécurisés ». Toujours selon la même source, d'autres résultats d'examens cardiologiques sont attendus « dans la journée ». À ce propos, deux cardiologues ont été envoyés à Voidjou hier vendredi

après-midi.

Le rapport médical qui sera rédigé « incessamment », avant d'être remis au procureur général, scellera le sort de l'ancien président quant à une éventuelle évacuation. Il tiendra compte aussi bien des conclusions des examens biologiques que

de celles des examens cardiologiques. Des scanners cérébraux complémentaires, recommandés par les médecins mandatés par le parquet, seront menés prochainement, indépendamment des travaux en cours. Cette attente des résultats met en lumière une ambiance malsaine dans la procédure. En effet, mercredi dernier, le parquet général avait publié un communiqué affirmant qu'après « une batterie d'analyses médicales ainsi que des examens radiographiques », les conclusions du diagnostic montraient que Sambi ne présentait « aucune situation critique susceptible d'engager son pronostic vital ».

Contacté par La Gazette des Comores, le Dr Toufail Houmadi Charif, médecin traitant de l'ancien chef de l'État et qui dirige les travaux de l'équipe de spécialistes, a totalement démonté la version du magistrat, la qualifiant carrément de « fake news ». Le médecin a révélé que Sambi n'avait subi aucun exa-

men radiographique, ni dans sa résidence (transformée en prison annexe) ni ailleurs, et que le procureur avait de toute évidence devancé les conclusions des scientifiques.

Pour rappel, le 5 mai dernier, le médecin personnel de Sambi avait été appelé en urgence à la résidence de l'ancien président, son patient ayant été victime d'une crise d'« asthénie généralisée » d'installation brutale. Le rapport médical conclut que son pronostic vital est « compromis » et qu'il nécessite une évacuation sanitaire à l'étranger.

Les vendredi 22 et samedi 23 mai derniers, à la suite des révélations de La Gazette des Comores, le ministre de la justice, le procureur général et une équipe de médecins mandatés par la justice se sont rendus sur place, à Voidjou, pour s'enquérir de la situation et démarrer les examens nécessaires à la contre-expertise recommandée par les autorités.

TM

## AFFAIRE DHOULKAMAL

## Deux ans de prison et un mandat d'arrêt

*C'est sûrement l'affaire de sa vie. Elle l'a poursuivi en tant que chef de la diplomatie comorienne. La justice française en l'occurrence le tribunal de Saint Denis de La Réunion, vient de condamner Dhoahir Dhoulkamal à deux ans de prison ferme dans le scandale des RSA. Absent lors son procès, l'ancien Vice-président de l'Assemblée nationale devra répondre à un mandat d'arrêt international, pour qu'il aille purger sa peine dans les prisons de l'île Bourbon.*

Protégé par son immunité ministérielle pendant quelques années, il est désormais livré à lui-même, dépendant tout simplement du bon vouloir de Moroni de le livrer ou non à la justice française. C'est désormais avec une épée de Damoclès sur la tête que l'ex ministre doit vivre à moins de trouver un arrangement pour rembourser les quelques 250 000 € de prestations

sociales qu'il aurait subtilisé à la CAF (Caisse d'allocation familiale). Entre 2011 et 2020, l'ex ministre, qui a la double nationalité, aurait réussi à flouer les services sociaux français avec un montant non négligeable d'un peu plus de 251 000€, comme l'a révélé le Quotidien de la Réunion dans sa parution du 29 mai dernier. « Les faits reprochés se sont produits entre janvier 2011 et octobre 2020 ; l'ancien ministre qui dispose des deux nationalités française et comorienne, aurait également perçu des indemnités de la CGSS pour des soins et une affection longue durée pour une fraude globale estimée à 251 570 euros. »

Selon des éléments de l'enquête, le couple, ou du moins l'un d'entre les deux, aurait déclaré une maladie longue durée, qui nécessitait un traitement prolongé. En France lorsqu'un malade est reconnu en ALD (affection longue durée), son traitement peut être pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Alors que

l'homme d'Etat comorien se la coulait douce entre son poste de vice-président de l'assemblée, ensuite aux affaires étrangères, l'Etat français continuait à lui verser des sommes d'argent croyant qu'il était vraiment dans les limbes. Pour un ordre d'idée, si quelqu'un veut bénéficier d'un ALD, il doit souffrir au moins de l'une de ces maladies, entre autres

(Certains cancers, les maladies cardiovasculaires graves, la sclérose en plaques, l'insuffisance rénale chronique, la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer...)

Outre l'assurance Maladie, le ministre aurait perçu d'autres prestations, tout aussi malhonnête, les uns des autres, jusqu'à percevoir des allocations Noël, alors qu'aux



Comores où il vivait durant ce temps-là, Noël à ne fait point partie de nos tradition de fête. « Le ministre comorien aurait ainsi cumulé les prestations sociales à La Réunion, tout en vivant dans l'archipel. Allocations familiales, allocation logement, allocation de rentrée scolaire et même une prime de Noël. » Au-delà des conséquences judiciaires pour Dhoahir Dhoulkamal, cette condamnation soulève des nombreuses interrogations. Cette affaire, questionne aussi sur la pertinence des nominations aux postes clés. Si pour le recrutement d'un simple vigile, une enquête de moralité et souvent demandée parmi les pièces du dossier, on s'étonne qu'un ministre de surcroît en charge de la diplomatie ait pu cacher autant de casseroles. Pire, en plein exercice de ses fonctions, quand le dossier a été révélé, le ministre a été reconduit.

Imtityaz

## MOHÉLI HAUSSE LE TON

## L'opposition appelle à la désobéissance civile

*L'Opposition Unie de Mohéli (OUM) affirme ne plus reconnaître Azali Assoumani comme président légitime depuis le 26 mai 2026. Réunis à Fomboni, plusieurs leaders politiques et des centaines de militants dénoncent une « confiscation » de la tournante présidentielle et appellent à une mobilisation citoyenne pour défendre les accords de réconciliation nationale de 2001.*

Le climat politique se durcit à Mohéli. Lundi 25 mai, des centaines de militants de l'opposition, accompagnés de plusieurs figures politiques de l'île, se sont réunis à Fomboni pour dénoncer le maintien au pouvoir du président Azali Assoumani et réclamer le respect du principe de la présidence tournante entre les îles de l'Union des Comores. À l'issue de cette rencontre organisée sous l'égide de

l'Union de l'Opposition de Mohéli (OUM), les contestataires ont annoncé qu'ils ne reconnaissent plus Azali Assoumani comme président légitime de l'Union à compter du 26 mai 2026. Une déclaration qui marque une nouvelle étape dans la confrontation entre le pouvoir et une partie de l'opposition comorienne.

Au cœur de la contestation figure la question de la tournante présidentielle instaurée par les accords de réconciliation nationale du 17 février 2001. Selon les responsables de l'OUM, le mandat attribué à la Grande Comore depuis 2016 aurait dû prendre fin en 2021, avant de revenir à Anjouan puis à Mohéli en 2026. Prenant la parole devant les manifestants, le docteur Abdou Djabir a accusé le régime de vouloir « confisquer » les acquis de la réconciliation nationale afin de conserver durablement le pouvoir. Même ton chez l'ancien ministre



Mohamed Elarif Oukacha, qui a déclaré que l'opposition ne reconnaissait plus « la légitimité politique et morale » du chef de l'État.

Dans leur déclaration finale, les membres de l'OUM estiment que le processus électoral de 2021 a détourné la tournante destinée à Anjouan à travers, selon eux, un

système marqué par le verrouillage institutionnel et l'exclusion des forces démocratiques. Face à ce qu'ils qualifient de « dérive institutionnelle », les opposants appellent désormais à une désobéissance civile et à une résistance « pacifique et civique » afin de défendre la Constitution issue de l'accord-cadre de Fomboni.

Ils invitent également les forces politiques, la société civile, les autorités religieuses ainsi que la communauté internationale à intervenir pour éviter une aggravation de la crise.

À Fomboni, plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude quant à un possible retour des tensions inter-îles si le système de la tournante venait à être définitivement remis en cause. Pour eux, ce mécanisme reste l'un des principaux garants de l'équilibre politique et de l'unité nationale. L'OUM conclut en affirmant que « la présidence tournante de 2026 appartient à l'île de Mohéli » et avertit qu'aucune manœuvre politique ou sécuritaire ne pourra remettre en cause ce qu'elle considère comme un droit légitime sans exposer le pays à une grave crise nationale.

Riwad

## AFFAIRE SAMBI :

## Quand les rancœurs politiques de Nouridine Bourhane l'emportent sur l'humanitaire

*En refusant de signer l'appel à la clémence pour l'ancien président Sambu, dont le pronostic vital est compromis selon son médecin, l'ex-vice-président Nouridine Bourhane brise l'unité des anciens Premiers ministres et privilégie le règlement de ses comptes politiques.*

Alors que le pronostic vital de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambu est désormais qualifié de « compromis » par son médecin personnel suite à une violente crise d'asthénie début mai, six des huit anciens Premiers ministres encore en vie ont signé une lettre pour demander au chef de l'État de lui accorder une « mesure de clémence » pour pouvoir bénéficier de soins appropriés à l'étranger. Il s'agit d'une démarche collective totalement inédite depuis

le début des déboires judiciaires de Sambu en 2018. Mais derrière cette apparente union sacrée humanitaire de la vieille garde politique face au président Azali Assoumani, se joue en coulisses un règlement de comptes féroce.

Si Halifa Houmadi manque à l'appel en raison de son séjour médical à l'étranger, c'est l'ancien vice-président Nouridine Bourhane, Premier ministre de Mohamed Taki Abdoulkarim entre décembre 1997 et mai 1998, qui incarne cette rupture délibérée en refusant catégoriquement de signer le document. Joint au téléphone par La Gazette des Comores, Bourhane invoque un « cas de conscience ». Sa cible principale ? Hamada Madi Bolero, l'instigateur de la lettre, qu'il accuse de tenter une opération de « recyclage politique » sur le dos de Sambu. Pour lui, Bolero « est un pur produit

du régime d'Azali qui a conduit à l'incarcération de Sambu ». Il estime qu'il « ne peut pas s'ériger en sauveur alors que quand il était aux affaires, il n'a rien fait ».

Si lors de nos échanges téléphoniques c'est sur l'ex-conseiller diplomatique d'Azali qu'il tire à boulets rouges pour justifier sa position, en privé, c'est contre Sambu qu'il a une dent. En effet, selon les indiscretions, Bourhane refuse de lever le petit doigt pour l'ancien chef d'État parce qu'il considère qu'il lui a personnellement « causé du tort ». Ce refus est le fruit direct du traumatisme de la présidentielle de 2016. Alors vice-

président, Bourhane se présente comme colistier de l'île d'Anjouan du candidat Mohamed Ali Soilihi dit Mamadou, et attend le soutien « naturel » d'Ahmed Abdallah Sambu. Contre toute attente, Sambu choisit de propulser Azali Assoumani au pouvoir. Pour Bourhane, ce choix a coupé court à ses ambitions politiques. Lui qui se projetait alors comme le favori naturel pour la présidence tournante de 2021 (initialement prévue pour Anjouan avant la réforme constitutionnelle de 2018).

C'est oublier un peu vite que Nouridine Bourhane a été le vice-président d'Ikililou Dhoinine (2011-2016). Or, Ikililou Dhoinine était

lui-même le dauphin et le vice-président de Sambu (2006-2011). C'est la machine politique de Sambu qui a fait élire Ikililou, permettant par ricochet l'ascension de Bourhane au sommet de l'État. Ironie de l'histoire, en choisissant Azali pour accéder à la magistrature suprême, Sambu a lui-même armé le bras de son futur geôlier. L'histoire retiendra qu'au moment d'élever le débat au-dessus des vieilles querelles de clocher, Nouridine Bourhane aura préféré régler ses comptes plutôt que de sauver une vie.

Toufé Maecha

**Invitation to tender for supply, delivery, siting, installation, and after-sales service of ICT infrastructure for VTMIS**

**Publication reference: COI/PSSN/AO/2026/003**

The Indian Ocean Commission intends to award a supply contract for **supply, delivery, siting, installation, and after-sales service of ICT infrastructure for VTMIS** with financial assistance from the programme Port Security and Safety of navigation in Eastern and Southern Africa and the Indian Ocean under the European Development Fund (EDF).

The tender dossier is available from the Indian Ocean Commission website at the following address : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/>

The deadline for submission of tenders is **25th June 2026 at 12:00 (Mauritius time)**.

Possible additional information or clarifications/questions shall be published on Indian Ocean Commission website at the following address: <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/>



**La Gazette des Comores**  
Fondateur et Directeur général  
Saïd Omar Allaoui  
Directeur de la publication  
Elhad Saïd Omar  
Rédactrice en chef  
Andjouza Abouheir  
Secrétaire de rédaction  
Toufé Maecha  
Rédaction  
Mohamed Youssouf  
Sanaa Chouzour  
A. Mmagaza  
M.I.M Abdou  
Nassuf Ben Amad  
Kamal Gamal Abdou  
Nabil Jaffar  
Riwad

A Bardraoui  
Mohamed Ali Nasra  
Hamdi Abdillahi Rahilie  
El-Aniou Fatima  
Aticki Ahmed Ismael  
Mise en page  
Abdouchakour Aladi Nourou  
Responsable commercial  
Mariama Mhoma  
Documentation archiviste  
Hadidja Abdou  
Photographe / Site Web  
Mohamed Saïd Hassane  
Impression  
Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

*Elle fut haletante cette fin de championnat au niveau de la ligue de Ngazidja. Comme l'année dernière et le sacre de l'Union Sportive de Zilimadju au dépend de Djabal FC, le championnat de Ngazidja nous a réservé une dernière journée tout aussi renversante. Au bout du suspens, Volcan Club de Moroni, qui a été accroché par Alizé Fort (0-0), a été sacré grâce à la victoire d'Etoile des Comores sur Atomic (2-1) lors des ultimes secondes de cette dernière journée.*

Pour la troisième année d'affilié le champion Régional vient de la capitale. Après deux l'Union Sportive de Zilimadju, les deux dernières années, Volcan Club revient au devant de la scène footballistique et, sera l'heureux représentant de la ligue de Ngazidja lors de la phase nationale qui se tiendra au mois de juin prochain à Ndzuanu. Avec un bilan comptable de +47 points, 14 victoires, 3 défaites, 4 matchs nuls, pour 35 buts marqués et 11 encaissés. A défaut d'être le plus régulier, le Club d'Irungudjani, fut celui qui su manager un groupe, qui ne partait pourtant pas parmi les favoris au titre final. Contrairement aux années précédentes, les Verts de Moroni ont effectué des recrutements ciblés, sans pour autant remettre en cause l'équilibre d'une équipe qui était en réalité en construction depuis trois saisons. Avec

## CHAMPIONNAT NGAZIDJA :

# Volcan Club sacré champion Régional

les Moukim, les Rahim comme têtes de gondoles de la nouvelle génération, le banc de Volcan Club a su trouver la bonne alchimie pour faire cohabiter ces nouveaux joueurs avec des vieux briscard (Gabar, Moustakim, Bled...), qui ont apporté leur vécu, pour donner ce petit plus qui manquait à l'équipe.

Équipe la plus régulière tout au long de la saison. Atomic Ngome a péché probablement par excès de confiance, mais surtout par une gestion chaotique sur la fin de la saison. Finaliste de la Coupe des Comores, en liste pour la Coupe de la Ligue, et donc leader incontesté dans la plus grosse moitié de la saison, Atomic Ngome aura déjà perdu les deux trophées majeurs de la saison au niveau de la ligue. Meilleur attaque de la saison (39 buts), le club de Ntsudjini, doit encore patienter pour pouvoir goûter au délice d'une victoire en championnat. Maigre consolation, qui peut tout de même se transformer en triomphe, Atomic est qualifié pour la phase nationale de la Coupe à la faveur de l'organisation par la ligue de Ngazidja de cette phase nationale.

Au niveau des relégables, l'on savait déjà Union Sportive de Mbeni condamné à la descente. En déplacement à Shezani, les jaunes de Mbeni ont obtenu un match nul

(2-2), lors de cette 22e journée qui n'aura rien changé à leur destin. Avec 18 points et 14 défaites, cette descente en division inférieure marque la fin de l'aventure pour le seul club de Hamahamet au sein de l'élite. Avec elle, Alizé Fort suit-il aussi le chemin de la descente. Avec 24 points, il manquait au club de Salimani un seul point pour espérer jouer les troubles fête. Avec 25 points chacun, FC Hantsindzi et FC Male, se verront départager pour leur maintien au goal-average direct. Et à ce petit jeu, FC Male, qui l'a emporté lors de la dernière journée (3-1), contre Djabal FC, tire son épingle du jeu. Dans leur confrontation directe, le club du Mbadjini possède une bonne meilleure différence de but. Au match allé à Male, le club de Hantsindzi s'était imposé (1-0), alors qu'au match retour, FC Male s'était imposé à Hantsindzi (2-0). Et même au classement général sur les buts marqués, FC Male semble avoir une longueur d'avance sur FCH. Résultat pour la dernière journée, FC Male se sauve alors FC Hantsindzi qui n'avait besoin que d'un match nul pour s'assurer la D1, doit passer par les barrages avec le troisième de la deuxième division.



Imtiyaz



**Invitation to tender for supply, delivery, siting and installation, commissioning and after-sales service of Ais shore stations VTMIS**

**Publication reference: COI/PSSN/AO/2026/004**

The Indian Ocean Commission intends to award a **supply contract for supply, delivery, siting and installation, commissioning and after-sales service of Ais shore stations VTMIS** with financial assistance from the programme Port Security and Safety of navigation in Eastern and Southern Africa and the Indian Ocean under the European Development Fund (EDF).

The tender dossier is available from the Indian Ocean Commission website at the following address : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/>

The deadline for submission of tenders is **25th June 2026 at 12:00 (Mauritius time)**.

Possible additional information or clarifications/questions shall be published on Indian Ocean Commission website at the following address: <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/>



**Invitation to tender for supply, delivery, installation, training, maintenance services and after-sales service of an application software for Vessel Traffic Management Information System (VTMIS)**

**Publication reference: COI/PSSN/AO/2026/005**

The Indian Ocean Commission intends to award a **supply contract for supply, delivery, installation, training, maintenance services and after-sales service of an application software for Vessel Traffic Management Information System (VTMIS)** with financial assistance from the programme Port Security and Safety of navigation in Eastern and Southern Africa and the Indian Ocean under the European Development Fund (EDF).

The tender dossier is available from the Indian Ocean Commission website at the following address : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/>

The deadline for submission of tenders is **25th June 2026 at 12:00 (Mauritius time)**.

Possible additional information or clarifications/questions shall be published on Indian Ocean Commission website at the following address: <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/>

# Mpox : Est-ce la fin de l'épidémie ?

*Cinq mois après l'apparition du virus aux Comores, la forte mobilisation observée au début de l'épidémie semble s'être progressivement estompée. Pourtant, le mpox continue de circuler dans la région et, à ce jour, les autorités sanitaires n'ont jamais officiellement annoncé la fin de l'épidémie.*

En janvier 2026, la Mpox s'impose brusquement dans l'actualité sanitaire des Comores. Le ministère de la santé annonce les premiers cas, liés à une circulation régionale du virus, et déclenche immédiatement une riposte nationale. Dans les ports et les aéroports, les contrôles se renforcent, les voyageurs sont suivis, et la vigilance devient une consigne quotidienne. La communication est alors continue. Les équipes identifient les contacts, la surveillance s'étend sur les trois îles. Les premiers bilans rassurent sans lever l'inquiétude : transmission locale documentée, mais aucun décès aux Comores. Fin mars, l'arrivée annoncée de vaccins est présentée comme un tournant. Une campagne ciblée vise soignants, contacts et personnes exposées. L'espoir d'un contrôle durable s'installe. Puis, sans communiqué, le rythme change. Les points presse s'espacent, les chiffres ne sont plus publiés. Dans les médias comme

dans les conversations publiques, le mpox disparaît des titres.

Pourtant, le contexte initial qui nous a amené à mettre ces mesures existe toujours. À Madagascar, l'épidémie déclarée le 30 décembre 2025 n'a jamais cessé. Le ministère de la Santé publique y comptait déjà 1 186 cas notifiés dont 539 confirmés dans 37 districts au premier trimestre, et la barre des 3 000 cas notifiés a été franchie le 25 mai, avec sept nouveaux cas signalés ce jour-là à Antananarivo. Un premier décès, celui d'un enfant de 3 ans, avait été confirmé le 2 mars. À La Réunion, les autorités sanitaires ont de leur côté confirmé deux cas importés de mpox en lien direct avec l'épidémie malgache, ce qui a conduit l'ARS à lancer dès le 9 février 2026 une campagne de vaccination ciblée.

À Mutsamudu, Amina Houmadi s'interroge : « Avant, on nous disait de faire attention chaque jour. Maintenant, plus personne n'en parle. Est-ce que c'est fini, ou on ne veut plus nous inquiéter? » Sur le terrain, des soignants évoquent pourtant des suivis à domicile et des tensions ponctuelles dans certaines structures. Sans données publiques, impossible de mesurer l'ampleur réelle. À Moroni, Said Ahmed Aly résume le malaise : « On a entendu parler des cas, des mesures, du vaccin... puis plus rien. Nous avons



besoin de savoir où nous en sommes. On ne passe pas d'une urgence à un silence sans explication.»

Pendant ce temps, l'attention régionale se déplace vers une alerte Ebola en Afrique continentale. Aux Comores, des messages de vigilance sont diffusés, mais la question

demeure : le mpox a-t-il été relégué au second plan ? Aujourd'hui, l'épidémie n'est plus au cœur des discours, mais elle n'est pas close. Entre maîtrise réelle et déficit d'information, le flou nourrit l'inquiétude. Or, l'échéance approche. Les grandes vacances débutent bientôt.

Des étudiants s'apprentent à rentrer de Madagascar et probablement des "je viens" de La Réunion aussi. Dans ce contexte, une vigilance sanitaire renforcée reste indispensable pour éviter toute réimportation.

Hamdi Abdillahi Rahilie



## Appel à Manifestation d'Intérêt

N° COI/RECOS/AMI/2026/001

La Commission de l'océan Indien (COI) a reçu un financement de l'Agence française de développement (AFD) et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet « Résilience des populations et des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien » (RECOS).

Les Services du Candidat auront pour objet le **APPUYER LA STRUCTURATION ET LA COORDINATION DU RESEAU REGIONAL EN EDUCATION MARINE ET COTIERE (WIO-MCEN)**.

La Commission de l'Océan Indien invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

- \* Bureaux d'études
- \* ONG
- \* Consultants individuels
- \* ONG et bureau(x) d'études en Groupement

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- \* une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou**
- \* une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services : Étude de cadrage, animation de réseaux multi-acteurs, mobilisation de ressources (fundraising) ;
- Du domaine et de l'expertise technique : Éducation relative à l'environnement (ERE), littératie océanique (Ocean Literacy), gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ;
- Du contexte géographique : dans la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien et avec une maîtrise impérative du français et de l'anglais.

La Commission de l'océan Indien dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées ou envoyées par courriel à l'adresse ci-dessous, pour **le 23 juin 2026 avant 16H00 (heure de Maurice)**.

Secretariat Général de la COI  
Projet RECOS  
Blue Tower, 4<sup>e</sup> étage, rue de l'Institut, Ebène, Maurice  
Téléphone: +230 402 61 00  
Courriel: [smc@coi-ioc.org](mailto:smc@coi-ioc.org) ; [recos@coi-ioc.org](mailto:recos@coi-ioc.org) ; [anfani.msoili@coi-ioc.org](mailto:anfani.msoili@coi-ioc.org)

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes : **08H30 – 16H30**.